

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan  
Arrondissement de PONTIVY  
Canton de PLOERMEL  
Commune de MOHON

Décision numéro 12/2024 du 16 avril 2024

OBJET : PASSATION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX EN PROCEDURE ADAPTEE AVEC L'ENTREPRISE DE MACONNERIE GUILLAUME POUR LE BOUCHAGE D'OUVERTURES DU BATIMENT COMMUNAL SITUE 15 RUE DU CALVAIRE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu les délibérations du 13 juillet 2020 (rubrique N° 4), du 15 octobre 2021 et du 07 avril 2022 portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux qui peuvent être passés en procédure adaptée dans la limite de 20 000 euros HT,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 2022-06-17 du 17 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication sur le site internet de la Commune ([www.mohon.fr](http://www.mohon.fr)) des actes réglementaires pris par les Autorités Communales à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022,

Compte-tenu de la nécessité de réaliser des travaux de rebouchage de trois portes existantes sur le bâtiment communal situé 15 rue du calvaire,

Vu le devis de l'entreprise GUILLAUME de Ploërmel en date du 8 avril 2024,

DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est passé avec effet au 15 avril 2024, un marché de travaux avec l'entreprise GUILLAUME de Ploërmel pour la réalisation de travaux de rebouchage de trois portes existantes sur le bâtiment communal situé 15 rue du calvaire. Le prix de la prestation s'élève à 2 700 euros HT.

**Article 2** : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera publié sur le site internet [www.mohon.fr](http://www.mohon.fr) Date de mise en ligne : 16 avril 2024

Fait à Mohon le 16 avril 2024

Le Maire,  
Francis MAHIEUX

Le Conseil Municipal sera informé à la prochaine séance

